



Histoire de l'éducation

130 | 2011

Le cours magistral XIXe-XXe siècle

La chaire et les gradins

De la salle de classe à la salle de cours dans les lycées au XIXe siècle

The rostrum and the tiers - from the lecture room to the lesson room in 19th century lycées

Der Lehrstuhl und die Sitzreihen. Vom Klassenzimmer zum Lehrsaal in den Gymnasien des 19. Jahrhunderts

La cátedra y las gradas. Del aula al aula para clases en los institutos del siglo XIX

Marc Le Cœur



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2331>

DOI : 10.4000/histoire-education.2331

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2011

Pagination : 85-109

ISBN : 978-2-84788-331-2

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Marc Le Cœur, « La chaire et les gradins », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 130 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/2331> ; DOI : 10.4000/histoire-education.2331

La chaire et les gradins

De la salle de classe à la salle de cours dans les lycées au XIX^e siècle

Marc LE CŒUR

« Le collège actuel est un vieux contre-sens,
Quelle demeure, hélas ! pour des adolescents
Amoureux du grand air, du soleil, de l'espace,
Que cet obscur cachot qu'on appelle une classe ! »¹

Les salles de classe comptent parmi les rares locaux dont chacun d'entre nous a une expérience personnelle, et leur arrangement peut sembler d'une évidence si familière qu'on serait tenté de le croire universel et intemporel. Divers dispositifs se sont pourtant succédé dans le passé mais, parce qu'il n'en reste souvent ni vestige, ni représentation, le souvenir en a disparu des mémoires. La plupart des travaux historiques qui ont été spécifiquement consacrés à l'espace et au mobilier des classes ne sont pas d'un grand secours : ils s'aventurent peu dans les époques antérieures aux années 1880 et visent surtout l'ensei-

¹ Maurice Bernardin, élève de rhétorique au lycée Henri IV, *Le lycée idéal*, Fontainebleau, Ernest Bourges, 1874, p. 9.

gnement primaire². Or, dans la France du XIX^e siècle, les classes des lycées, où l'on pratiquait l'enseignement simultané, présentaient peu d'analogies avec celles des écoles communales, dont les méthodes d'enseignement furent d'abord le « mode mutuel » (en ville) et le « mode individuel » (à la campagne)³ ; des différences subsistaient encore dans les premières années de la Troisième République, alors même que l'uniformisation des normes conciliait peu à peu leurs configurations respectives (superficie, direction de la lumière, effectif, positions de l'enseignant et des élèves). En outre, les enfants n'y passaient pas le même temps : contrairement aux écoliers, les lycéens ne restaient en classe que deux heures consécutives matin et « soir » (c'est-à-dire l'après-midi), et effectuaient seuls l'essentiel de leur travail quotidien, en l'absence du professeur, dans une salle d'étude. Pour Michel Bréal, « la force motrice [était] hors de la classe, laquelle [marchait] à la remorque de l'étude »⁴. Enfin, si les classes étaient presque assimilables à la totalité du bâtiment d'école dans le primaire, elles ne constituaient qu'une faible part de ces grands internats qu'étaient encore les lycées : en 1843, sur les 120 000 francs auxquels on évaluait le mobilier d'un établissement neuf, on comptait seulement 750 francs (0,62 %) pour l'installation de chacune des onze salles de classe ordinaires (« gradins, tables, chaires et poêles »)⁵ ; en 1860, 175 000 francs pour le mobi-

2 Pour la France, voir les deux articles d'Henri Bresler : « Le tableau noir de la classe » in Anne-Marie Châtelet (dir.), *L'école primaire à Paris. 1870-1914*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1985, p. 39-42, et « Du tableau noir au tableau vert de la classe, ou l'histoire du mobilier scolaire » in Anne-Marie Châtelet (dir.), *Paris à l'école, « qui a eu cette idée folle... »*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1993, p. 106-116.

Parmi les principales études étrangères, citons Thomas Muller et Romana Schneider, *Das Klassenzimmer. Schulmöbel im 20. Jahrhundert*, Munich, Prestel, 1998 ; *id.*, *Das Klassenzimmer vom Ende des 19. Jahrhunderts bis heute*, Tübingen, Ernst Wasmuth, 2010 ; et Ian Grosvenor, Martin Lawn et Kate Rousmaniere (dir.), *Silences & Images. The Social History of the Classroom*, New York, Peter Lang, 1999, coll. « History of Schools and Schooling », 1999.

L'article que Dell Upton a consacré à l'enseignement mutuel aux États-Unis est l'un des rares à remonter au début du XIX^e siècle : « Lancasterian Schools, Republican Citizenship, and the Spatial Imagination in Early Nineteenth-Century America », *Journal of the Society of Architectural Historians*, n° 55, 1996, p. 238-253 ; traduit dans *Histoire de l'éducation*, n° 102, mai 2004, p. 87-108.

3 Jean Chaumeil soulignait que « l'enseignement simultané a eu de la peine à passer des lycées et collèges aux écoles primaires » : J. Chaumeil, *Manuel de pédagogie psychologique*, 2^e éd., Paris, Belin, 1886, p. 217.

4 Michel Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1872, p. 188 (« La classe [...] contrôle le travail de l'étude et fournit pour l'étude de nouveaux matériaux à mettre en œuvre », *ibid.*, p. 187-188).

5 L'ensemble du matériel (instruments, appareils, collections, cartes, modèles de dessin, etc.) et du mobilier destinés à l'enseignement proprement dit, non compris l'équipement des bibliothèques et des salles d'études, se montait à 28 410 francs (23,7 % de l'estimation totale) : « Indication du mobilier à fournir pour l'établissement d'un collège royal », 30 mai 1843, *Bulletin universitaire*, 1843, p. 135-138.

lier complet, dont 1 000 francs (0,57 %) pour chacune des dix-huit classes⁶ ; en 1891, 240 000 francs pour le mobilier complet, dont 1 500 francs (0,62 %) pour chacune des vingt-trois classes⁷.

L'examen rétrospectif des classes de lycées pendant leur premier siècle d'existence n'offre pas seulement l'occasion d'exhumer des agencements et des usages oubliés⁸. Il éclaire aussi la nature des rapports qu'entretenaient alors professeurs et élèves, ainsi que les conditions dans lesquelles les leçons étaient données... et perçues.

I – D'un Empire à l'autre : des locaux indécis

Lors de la formation des premiers établissements, le gouvernement semble n'avoir donné aucune consigne relative à la disposition de leurs salles de classe⁹. En novembre 1802, Fourcroy se contentait de mentionner, parmi les locaux devant composer les « bâtiments des élèves », « des salles séparées et distinctes, en nombre correspondant à celui des classes » (c'est-à-dire un minimum de huit), qui devaient être placées au rez-de-chaussée et « soigneusement fermées hors des heures où les élèves y seront appelés »¹⁰. Ce laconisme se justifiait par la nécessité d'approprier des édifices existants, dont les distributions, rien moins qu'homogènes, n'étaient pas susceptibles de se plier à des normes trop strictes. Fourcroy ayant d'ailleurs recommandé d'affecter aux lycées un édifice choisi « parmi ceux qui ont été autrefois destinés à cet usage [sic] »¹¹, la plupart des salles de classe pouvaient être commodément celles des collèges de l'Ancien Régime ou des écoles centrales héritées de la Convention.

6 37 500 francs (21,43 %) allaient aux locaux d'enseignement : « État du mobilier à fournir pour les lycées », 21 avril 1860, *Bulletin administratif de l'Instruction publique* (ci-après : *BAMIP*), 1860, p. 92-98.

7 72 000 francs (30 %) allaient aux locaux d'enseignement : « Dépenses concernant le mobilier pour un lycée pouvant recevoir 200 pensionnaires », 1891, *Encyclopédie d'architecture*, 1891-1892, p. 112 et 126-128.

8 Nous n'évoquerons qu'incidemment les salles de sciences et de dessin, communes à l'ensemble des élèves et qui nécessitaient chacune une disposition et un équipement singuliers.

9 Pour une présentation générale des programmes de construction et du contexte de leur rédaction, voir Marc Le Cœur, « L'architecture et l'installation matérielle des lycées. La réglementation et sa mise en œuvre (1802-1940) », in Pierre Caspard, Jean-Noël Luc, Philippe Savoie (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Lyon, INRP, 2005, p. 363-380.

10 Instruction [...] aux inspecteurs-généraux des études, et aux commissaires de l'Institut, chargés de l'organisation des lycées, 13 brumaire an XI [4 novembre 1802], *Recueil des lois et réglemens concernant l'instruction publique, depuis l'édit de Henri IV, en 1598, jusqu'à ce jour* (ci-après : *RLR*), t. II, Paris, Brunot-Labbe, 1814, p. 298.

11 *Ibid.*, p. 297-298.

La Restauration n'avait pas plus de raisons que le Consulat et l'Empire de lancer une réflexion générale sur les conditions d'installation des lycées (« collèges royaux » à partir de février 1815), du fait de son peu d'empressement à multiplier le nombre de ces établissements, qu'elle tenait pour des foyers d'irrégion et d'insubordination. Mais elle y instaura de nouvelles pratiques, qu'inspirait sa résolution de « rappeler l'éducation nationale à son véritable objet, qui est de propager les bonnes doctrines, de maintenir les bonnes mœurs, et de former des hommes qui, par leurs lumières et leurs vertus, puissent rendre à la société les utiles leçons et les sages exemples qu'ils ont reçus de leurs maîtres »¹². Prononcée dès le mois d'août 1814, l'exclusion des éléments présumés corrupteurs – élèves comme adultes – fut un préalable¹³ ; il fallait ensuite trouver des solutions aptes à contrecarrer tout dérèglement à l'avenir. Parmi celles qu'imposa l'important statut du 4 septembre 1821 – « charte scolaire » du nouveau régime, selon Francisque Vial¹⁴ –, deux avaient trait à la distribution des enfants dans les salles de classe.

1 – Attribuer des places

Pour déjouer la communication d'images ou d'ouvrages proscrits et prévenir la diffusion des idées subversives, on enjoignit d'abord aux professeurs de « [tenir] les élèves internes séparés des externes. Ils séparent même les externes entre eux, de manière que les élèves du même pensionnat se trouvent ensemble, autant que cela est possible »¹⁵. Naturellement, cette exigence nouvelle imposa aussi une réorganisation des mouvements à l'entrée et au sortir des classes, ainsi que le rappelait un ancien élève du collège royal de Rouen :

« Une fois la grille franchie, les élèves [externes] se séparaient pour aller se grouper sur les cinq ou six marches du perron donnant accès à la porte de leur classe respective, ou se placer au-dessous, dans la cour, quand leur nombre était plus considérable. C'est là qu'ils attendaient les professeurs jusqu'à ce que l'heure vînt avertir ceux-ci de sortir du vestiaire [...]. Les rangs s'ouvraient pour leur livrer

12 Ordonnance du Roi portant règlement sur l'instruction publique, 17 février 1815, *RLR*, t. VI, 1822, p. 2.

13 F. Guizot, *Essai sur l'histoire et sur l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Maradan, 1816, p. 112.

14 Francisque Vial, *Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire*, Paris, Delagrave, 1936, p. 190.

15 Statut concernant les collèges royaux et communaux, 4 septembre 1821, art. 141, *RLR*, t. VII, 1824, p. 117. Jusqu'à l'apparition des externes surveillés et des demi-pensionnaires, les salles de classe furent les seuls endroits du lycée où se côtoyaient élèves internes et externes.

passage vers leur classe et les externes entraient immédiatement sur leurs pas. Peu de temps après, les internes occupaient le côté de la classe qui leur était assigné, en face des externes¹⁶. »

La seconde solution consistait en l'introduction, au pied de la chaire du professeur, d'un « banc particulier, qui s'appelle *le banc d'honneur* »¹⁷, où devaient prendre place, une semaine durant, les six élèves arrivés en tête de chacune des compositions hebdomadaires¹⁸.

Quoiqu'elle renouât avec une tradition jadis en vigueur dans les collèges jésuites¹⁹, la désignation de places spécifiques pour les élèves d'une même classe selon leur statut et leur mérite était une source d'embarras pour les professeurs (et bientôt les maîtres d'études²⁰), privés à l'avenir du soin de composer librement le plan de leur salle²¹. La dissociation des internes et des externes, et le regroupement de ces derniers par institution ou pension, leur interdisaient *de facto* d'éloigner des camarades dissipés, et l'usage du banc d'honneur leur imposait en principe une perpétuelle redistribution des places : à l'issue de chaque composition du collège royal de Rouen, par exemple, « les six premiers élèves, internes et externes, prenaient place sur le banc d'honneur, quand ses dimensions le permettaient ; les autres se rangeaient sur les bancs du pourtour, d'après leurs places, et sur ceux qui occupaient

16 F. Bouquet, « Souvenirs du collège de Rouen par un élève de pension, 1829-1835 », *La Normandie. Revue mensuelle historique, archéologique, littéraire, etc.*, n° 14, août 1894, p. 423. La fin des cours obéissait à un protocole similaire : « Au premier roulement de tambour, les externes décampèrent. Au second roulement les internes descendirent des gradins » : Jules Girardin, *Le roman d'un cancre* (1883), rééd. Paris, Hachette, 1899, p. 143.

17 Statut concernant les collèges royaux et communaux, 4 septembre 1821, art. 143, *RLR*, t. VII, 1824, p. 117.

18 Aucun texte réglementaire ne cita jamais le « banc de paresse » dont Flaubert mentionnait la présence dans une classe du collège royal de Rouen : Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, [1857], rééd. Paris, Le Livre de Poche, 1972, p. 5. Peut-être s'agissait-il simplement d'une formule malicieuse désignant le banc d'honneur.

19 Sous l'Ancien Régime, les classes du collège de Louis-le-Grand disposaient déjà de bancs réservés respectivement aux externes, aux boursiers et aux pensionnaires et, « comme dans tous les collèges de la compagnie », de bancs d'honneur « pour les premiers de la dernière composition ou du dernier examen » : Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, t. I, Paris, E. de Boccard, 1921, p. 101.

20 Ce système ségrégatif fut étendu aux salles d'études quand se développa l'externat surveillé : Instruction sur la répartition des externes surveillés dans les salles d'études des lycées, 31 octobre 1853, *BAMIP*, 1853, p. 542.

21 Ainsi qu'en témoigne un rapport du proviseur du collège royal de Charlemagne daté du 9 décembre 1820, Archives nationales (ci-après : AN), F/17/7603.

le milieu de la classe, réservés aux derniers »²². En dépit des complications qu'elles entraînaient, ces pratiques n'en furent pas moins préconisées longtemps et influencèrent même certaines résolutions adoptées pour les écoles primaires au lendemain du vote de la loi Guizot : le 13 août 1833, le conseil royal de l'instruction publique estimait que, « dans les communes qui n'ont qu'une école, les garçons et les filles peuvent être admis simultanément [...] avec les précautions nécessaires, et notamment celle d'une cloison à un mètre au moins de hauteur entre les enfants des deux sexes »²³ ; et en avril 1834, la « place au banc d'honneur » faisait son apparition parmi les récompenses décernées aux enfants des écoles communales²⁴.

Dans les classes de l'enseignement secondaire, la Restauration ne se préoccupait donc que des moyens de maintenir l'ordre et d'encourager l'émulation. La réflexion sur l'espace et le mobilier scolaires qu'avait lancée la Société pour l'instruction élémentaire peu après l'avènement du nouveau régime ne produisait aucun effet hors du cadre très contraignant de l'enseignement mutuel²⁵.

2 - Ébauches de prescriptions

Les premières recommandations raisonnées émanèrent d'abord d'initiatives individuelles. Le pionnier en la matière semble avoir été l'ingénieur franco-italien Joseph-Antoine Borgnis (1781-1863) qui, en 1823, envisageait non seulement l'agencement et l'ameublement des salles de classe de col-

22 F. Bouquet, art. cit., p. 427. On observera plus tard que, « à cause de ce va-et-vient incessant, le maître dans une classe nombreuse ne s'habitue jamais à trouver d'un coup d'œil chaque élève à sa place » : Ferdinand Buisson (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Première partie, t. I, Paris, Hachette, 1882, article « Banc d'honneur », p. 170.

23 Avis relatif au traitement des institutrices, 13 août 1833, in Octave Gréard, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, 2^e éd., t. II, Paris, Delalain, 1891, p. 52. Voir aussi la circulaire du ministre de l'Instruction publique relative à l'exécution de l'ordonnance du 23 juin 1836 concernant les écoles de filles, 13 août 1836, *ibid.*, p. 265.

24 Statut sur les écoles primaires élémentaires communales, 25 avril 1834, art. 28, *ibid.*, p. 127. Plus tard, on estima légitimement que le banc d'honneur « [semblait] avoir été introduit [dans les écoles] à l'imitation des collèges » : Ferdinand Buisson, *op. cit.*

25 Sur les normes très précises qui furent établies à ce sujet, voir la première partie du *Précis de la méthode d'enseignement mutuel* : « Construction d'une salle, et sa disposition intérieure », *Journal d'éducation*, avril 1816, p. 17-24 ; voir aussi Anne-Marie Châtelet, *La naissance de l'architecture scolaire. Les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*, Paris, H. Champion, 1999, p. 29-31. La méthode de l'enseignement mutuel fut officiellement autorisée dans les écoles primaires le 27 juin 1816, *RLR*, t. VI, 1822, p. 422-424.

lèges, mais aussi leur éclairage, leur aération et leur chauffage²⁶. Onze ans plus tard, l'abbé Dominique-Charles Nicolle (1758-1835), fort d'une longue carrière vouée à l'instruction publique²⁷, imaginait lui-même la création d'un « collège nouveau », dont il avait étudié les moindres détails en collaboration avec l'architecte Adrien-Louis Lusson (1790-1864). L'abbé Nicolle était moins sensible que Borgnis aux questions d'hygiène mais, en pédagogue éprouvé, il avait compris que chaque classe ne devait pas abriter plus de trente élèves et qu'un mobilier adéquat (« six tables avec cinq pupitres sur chaque table ») était le meilleur moyen de circonscrire cet effectif²⁸.

Le ministère de l'Instruction publique ne tint aucun compte de ces réflexions quand, en 1843, sous l'effet des sollicitations d'un nombre croissant de municipalités et du présage de chantiers imminents, il se résolut à donner des consignes pour l'établissement des collèges royaux²⁹. C'est dans ce texte encore sommaire qu'on trouve les premières véritables prescriptions officielles relatives à l'espace de la classe : l'administration fixait leur hauteur (« cinq mètres au moins »), déterminait la nature du sol (un plancher, « élevé au-dessus du niveau de la cour de deux décimètres »), décrivait le mobilier des élèves (« des tables en chêne de soixante-sept centimètres de largeur, supportées par des tiges en fer ») et prescrivait un chauffage « par des calorifères, au moyen desquels la température sera toujours égale et l'air toujours renouvelé ». Enfin, elle consacrait officiellement un dispositif spatial que tous les lycées étaient invités à adopter.

3 – Des échanges de haut et de loin

Les classes ne présentaient jusqu'alors aucune uniformité. Un plan du rez-de-chaussée du collège de Louis-le-Grand relevé au lendemain du départ des Jésuites montre que, dès le XVIII^e siècle, leurs distributions pouvaient d'ailleurs varier d'une salle à l'autre au sein d'un même établissement (ill. 1). Se ressentant des pratiques anciennes, lycées ou collèges royaux des premières

26 J.-A. Borgnis, *Traité élémentaire de construction appliquée à l'architecture civile*, Paris, Bachelier, 1823, p. 527 (« [Édifices consacrés à l'Instruction publique.] Collèges »).

27 Il avait notamment fondé le lycée Richelieu à Odessa (1814), dirigé l'académie de Paris (1821-1824) et siégé au Conseil royal de l'Instruction publique.

28 Abbé Nicolle, *Plan d'éducation, ou projet d'un collège nouveau*, Paris, Charles Gosselin, 1834, p. 55 (« Disposition du local destiné à l'enseignement »).

29 Indication des locaux nécessaires pour l'établissement d'un collège royal, 30 mai 1843, *Bulletin universitaire*, 1843, p. 132-134.

décennies du XIX^e siècle perpétuèrent essentiellement trois types d'agencement différents.

Dans le plus sommaire d'entre eux, les élèves disposaient d'une ou deux rangées de bancs – et plus tard de tables – disposés à la périphérie de la classe (ill. 2). Sous la Restauration, ce système demeurait notamment en vigueur au collège royal de Rouen : « Dans tout le pourtour, le long des murailles, étaient appliqués de solides bancs de chêne, avec dossier, et marchepied, qui remontaient, bien sûr, pour la plupart, au temps des Jésuites »³⁰. Jules Simon (1814-1896), puis Louis Liard (1846-1917) en relataient aussi l'usage dans les collèges communaux de leur enfance, respectivement à Vannes (« deux énormes bancs adossés de chaque côté à la muraille »³¹) et à Falaise (« sur trois côtés, fixé au mur, un large banc courant »³²).

À cette solution du banc continu, flexible et peu dispendieuse³³, s'apparentait un aménagement plus pérenne qu'un jeune professeur, Eugène Manuel (1823-1901), découvrit en 1846 dans la classe « oblongue » qu'on lui avait affectée au collège royal de Dijon : « la chaire au bout, les gradins des deux côtés de la salle et non pas en face de la chaire [...] ; devant moi je n'ai que la porte »³⁴.

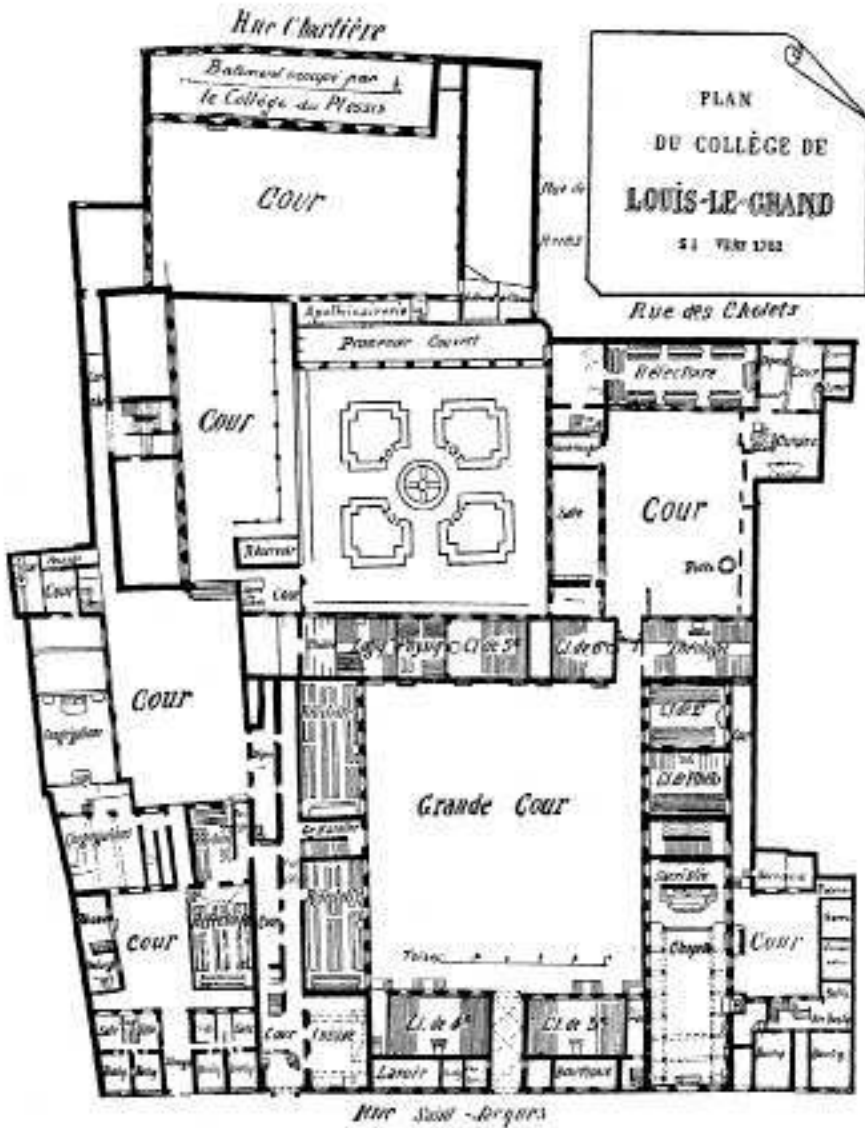
30 F. Bouquet, art. cit., p. 423.

31 Jules Simon, *Premières années*, Paris, Flammarion, c. 1900, p. 74.

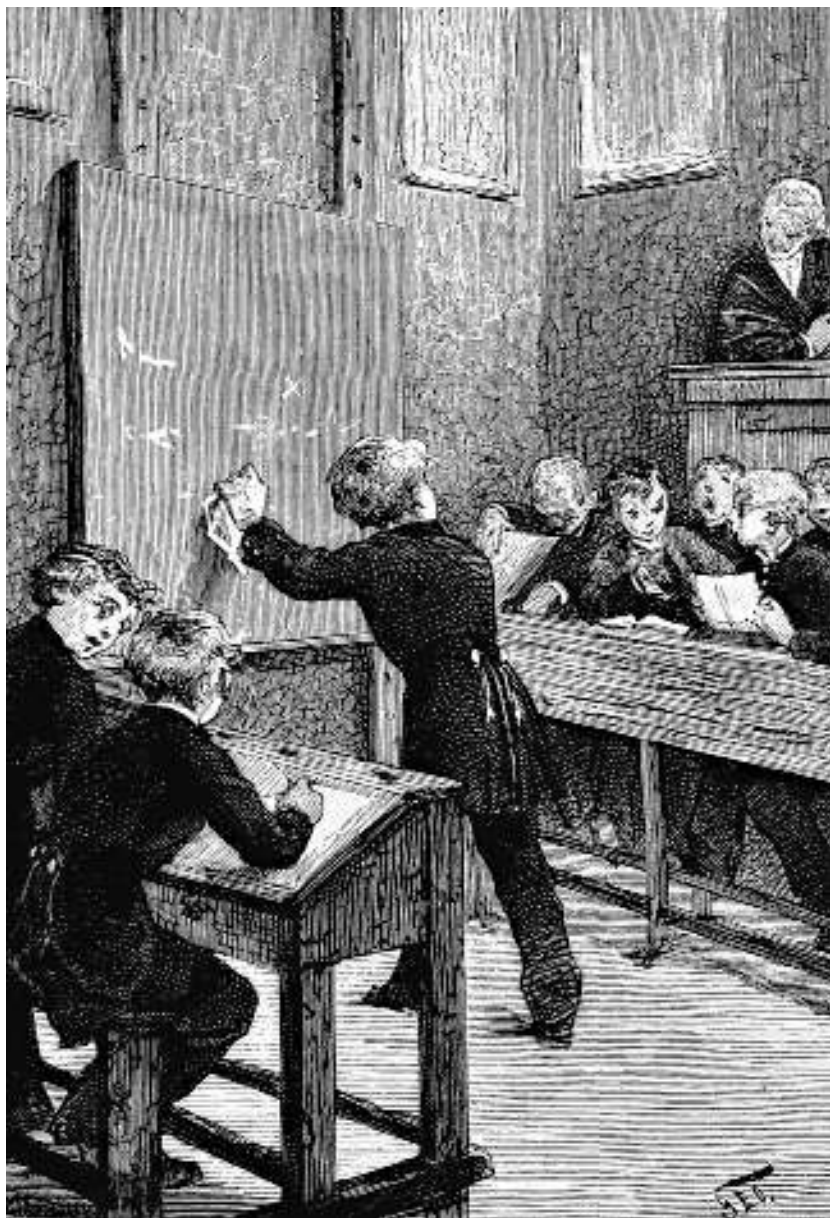
32 Louis Liard, « Souvenirs de petite ville », *La Revue de Paris*, 15 octobre 1913, p. 674. La classe de cinquième du collège de Laon ne disposait alors que d'un « unique banc » : Ernest Lavisse, « Souvenirs », *La Revue de Paris*, 15 novembre 1911, p. 306.

33 « Quand le nombre des élèves l'exigeait, d'autres bancs mobiles, plus primitifs, sans dossier ni marchepied, étaient placés au milieu de la classe pour recevoir l'excédent des élèves » : F. Bouquet, art. cit., p. 423-424.

34 Eugène Manuel, *Lettres de jeunesse*, Paris, Hachette, 1909, p. 73.



III. 1. « Plan du collège de Louis-le-Grand vers 1762 » (Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand (1563-1920)*, tome II, Paris, E. de Boccard, 1922, p. pl. XXIII, fig. 70). Dans les classes de 6^e et 5^e, élèves et professeur se font vis-à-vis ; dans celles de 4^e, 3^e, 2^{de} et théologie, les élèves, répartis en deux ou quatre groupes, sont assis de part et d'autre de la chaire ; dans celles de logique et de rhétorique, en revanche, le système est mixte.



III. 2. Jean Geoffroy, « J'effaçai jusqu'à la moindre trace de craie. » : André Laurie [alias Pascal Grousset], *Mémoires d'un collégien*, Paris, J. Hetzel, coll. « Scènes de la vie de collège dans tous les pays », [1882], pl. VII. Le dessein d'illustrer conjointement les expressions du professeur et de ses élèves a poussé Geoffroy à prendre sans doute quelques libertés avec la configuration réelle d'une classe. La hauteur de la chaire (sinon sa place) et la position des enfants sont néanmoins conformes aux témoignages anciens.

Si ces deux configurations plaçaient symboliquement l'enseignant au milieu de ses élèves, elles lui imposaient aussi d'incessantes contorsions³⁵ ; en outre, le maintien des adolescents en vis-à-vis pendant la leçon pouvait attiser les chahuts. En 1843, le ministère opta donc pour une troisième combinaison qui, au demeurant, semblait déjà plus répandue : tous les lycéens devaient être dorénavant « placés sur des gradins en face du professeur ».

Ce dernier dominait traditionnellement son auditoire depuis une chaire très élevée, à laquelle il accédait parfois « par une échelle »³⁶. C'est qu'il lui fallait non seulement surveiller l'ensemble des élèves, mais aussi être vu et entendu de chacun d'eux. Son siège, toutefois, n'avait pas toujours l'apparence d'un tel promontoire. Stendhal rapporte qu'à l'école centrale de Grenoble il fallait également gravir « trois degrés » pour parvenir au tableau de la salle de mathématiques – « une ardoise de six pieds sur quatre [1 m 95 x 1 m 30], soutenue à cinq pieds de haut [1 m 62] par un châssis fort solide »³⁷ –, de sorte que « la tête du démonstrant était bien à huit pieds de haut [2 m 60] »³⁸ ; et au collège royal de Louis-le-Grand, depuis 1838, deux autres petites chaires, dressées dans les angles antérieurs des classes, accueillèrent les deux élèves les mieux notés à la dernière composition, les suivants s'asseyant, quant à eux, sur le banc d'honneur³⁹. Les gradins très pentus que l'on généralisa bientôt à l'autre bout des salles ne formaient en somme qu'un contrepoint à ces intimidants sommets (ill. 3).

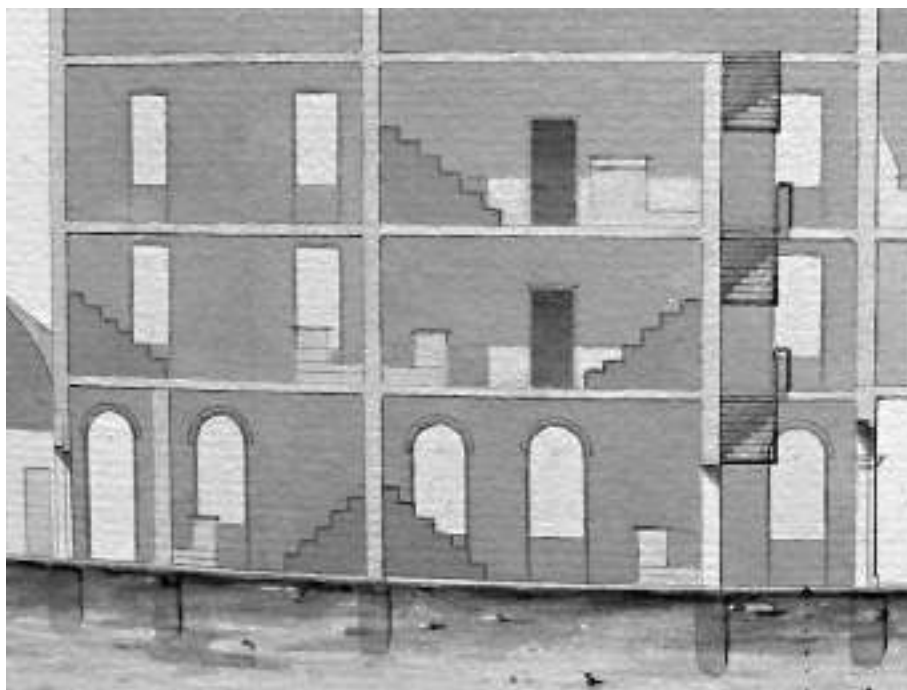
35 Eugène Manuel redoutait « un jour quelque torticolis, car je me tourne à droite et à gauche pour parler », *ibid.*

36 Jules Simon, *op. cit.*, p. 74. À Louis-le-Grand, sous l'Ancien Régime, « elle était en bois, en bois de chêne de préférence et parfois sculpté ; elle avait un dossier, une niche, des gradins » : Gustave Dupont-Ferrier, *op. cit.*, t. I, 1921, p. 100 ; dans les premières décennies du XIX^e siècle, elle était « placée sur une petite estrade assez haute [et] fermée de tous côtés ; une porte s'ouvrait à droite et une autre, à gauche », *ibid.*, t. II, 1922, p. 137.

37 Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, [1890], rééd. Paris, Gallimard, 1973, coll. « Folio », p. 234.

38 *Ibid.*, p. 236.

39 Gustave Dupont-Ferrier, *op. cit.*, t. I, 1921, p. 137.



Ill. 3. Hédin, « [Lycée impérial d'Alençon] Coupes et élévations des bâtiments principaux », (détail sur le bâtiment des classes), avril 1861 (Archives nationales, F 17* 2524). Chaire et gradins (sans bancs ni tables) sont aussi hauts que distants. L'espace libre permettait sans doute d'installer des bancs pour accueillir un possible excédent d'élèves.

La combinaison de la co-visibilité (comme principe) et du double relief (comme moyen) était assurément propice à la leçon et à la discipline. Mais en consignait professeur et élèves dans deux parties circonscrites de la classe, elle bridait tout contact personnalisé entre le premier, simple orateur engoncé dans sa tribune, et les seconds, souvent livrés à eux-mêmes⁴⁰. « Des ban-

40 Dans son évocation du lycée Saint-Louis à la fin des années 1850, Paul Alexis (1847-1901) observait que, « dans ces classes des lycées de Paris, où chaque professeur fait son cours à des [sic] cinquante élèves échelonnés sur des gradins en amphithéâtre, l'attention et l'assiduité sont, nécessairement, facultatives. Écoute le professeur et suit la classe, qui veut » : Paul Alexis, *Émile Zola. Notes d'un ami*, Paris, Charpentier, 1882, p. 37. Edmond About (1828-1885), ancien normalien, relevait lui-même que « ce n'est pas du haut de la chaire que le professeur, isolé par sa supériorité même, peut pétrir et redresser le caractère des enfants. Bon gré, mal gré, il leur laisse le soin et l'honneur de se corriger les uns les autres » : Edmond About, « Le lycée Charlemagne (Discours prononcé à la distribution des prix du 5 août 1883) », *Nouvelles et souvenirs*, 2^e éd., Paris, Hachette, 1887, p. 323. Pour Ernest Lavisse (1842-1922), « nos professeurs étaient de braves gens sans aucun doute ; mais, de notre personne morale, ils ne souciaient guère. Je ne me souviens pas d'avoir entendu aucun d'eux adresser une exhortation morale sérieuse à aucun de nous. Il s'agissait de bien faire ses devoirs, de bien réciter ses leçons, de se bien tenir en classe » : Ernest Lavisse, art. cit., p. 312-313.

des de jeunes gens voltigent chaque année devant la chaire du professeur, comme des oiseaux de passage. Le maître sait à peine d'où ils viennent et où ils vont », déplorait Edouard Maneuvrier en 1888⁴¹. Cela exacerbait l'antagonisme de l'adulte et des adolescents, qui se mesuraient dès lors à distance, depuis des coteaux opposés. Si tel professeur pouvait se griser de la prééminence que lui conférait sa position (« Je plane du haut de ma chaire sur mes trente-six sujets [...] ; je leur donne l'ennui d'obéir, pour me donner le plaisir de commander »⁴²), d'autres, au contraire, n'affrontaient leur classe qu'avec appréhension : « Réfléchissez un peu ! quatre heures par jour en face de quarante paires d'yeux ennemis, qui saisissent le moindre oubli au vol, pour vous le faire payer par quelque mauvais tour ! »⁴³. Le décorateur Francis Jourdain (1876-1958) résumait le point de vue du camp adverse : « Pendant bien longtemps, je n'ai pu voir en mes professeurs que des ennemis naturels appartenant d'ailleurs à une autre race que moi et mes proches. Le centaure est composé d'un homme et d'un cheval. Le Professeur est fait d'un homme et d'une chaire »⁴⁴. On ne pouvait mieux dire combien cette hostilité réciproque se nourrissait de l'immobilité imposée et du face à face subi, deux heures durant, deux fois par jour.

Toutefois, leur mode d'agencement n'était pas le seul désagrément des classes d'alors. Les prescriptions de 1843, moins anodines qu'il n'y paraît, condamnaient en creux les installations vicieuses de la plupart d'entre elles.

4 - L'indigence en partage

Les classes étaient souvent carrelées mais rarement chauffées, sinon par un médiocre poêle de fonte dont la température « s'élevait très vite [et] tombait de même »⁴⁵, ou qui ne produisait d'effet que « dans un rayon d'environ deux mètres, le surplus restant à l'état de glacière »⁴⁶. Pendant le terrible hiver

41 Édouard Maneuvrier, *L'éducation de la bourgeoisie sous la République*, Paris, Léopold Cerf, 1888, p. 96. Cet auteur considérait qu'il « ne saurait y avoir de véritable enseignement là où n'existe pas une intimité affectueuse entre celui qui enseigne et celui qui apprend », *ibid.*, p. 95.

42 Eugène Manuel, *op. cit.*, p. 87.

43 Francisque Sarcey, *Étienne Moret*, Paris, Calmann Lévy, 1876, p. 157.

44 Francis Jourdain, *Né en 1876*, Paris, Éd. du Pavillon, 1951, p. 79. Dans la même veine, Marcel Pagnol (1895-1974) écrit de ses professeurs qu'on « ne voyait guère que leur buste dans leur chaire, comme des centaures qui sont toujours à cheval, ou comme les caissières des grands magasins » : Marcel Pagnol, *Le Temps des secrets*, [1960], rééd. Paris, Éd. de Fallois, 1988, p. 233.

45 Gustave Dupont-Ferrier, *op. cit.*, t. II, 1922, p. 148.

46 F. Bouquet, art. cit., n° 15, septembre 1894, p. 453.

de 1830, « l'encre gelait au bout de la plume » à Langres⁴⁷, tandis qu'à Rouen, on dut suspendre les cours pendant une semaine en raison du froid⁴⁸. Vingt-cinq ans plus tard, le lycée de Coutances n'était pas mieux loti :

« Imagine des classes où l'on ne peut allumer de feu, parce que les poêles sont si mal construits, que le vent rabat la fumée dans la pièce, et qu'il faut ouvrir la fenêtre, à moins de préférer être aveuglé ou asphyxié ! Je fais ma classe en paletot, cache-nez et gants, et j'ai l'onglée ! [...] Nous nous plaignons. Mais qu'y faire ? Il n'y avait jamais de feu du temps du collège communal ! Coutances a eu la vanité de se donner un lycée ; mais elle est si misérable que les fonds sont épuisés, et qu'elle ne veut ou ne peut plus payer⁴⁹. »

La lumière n'était guère mieux prodiguée que le chauffage. En 1839, « l'éclairage à l'huile triomphait partout » à Louis-le-Grand⁵⁰, mais l'absence de lampes à Bourbon [Condorcet] imposait d'écourter les classes du soir d'un quart d'heure pour ne pas finir dans l'obscurité⁵¹. Les lampes à huile n'étaient du reste qu'un médiocre palliatif à l'assombrissement du jour : un rapport de 1875 signalait encore qu'au lycée Henri IV « l'impossibilité où se trouvent les élèves soit d'écrire, soit de suivre des yeux une explication ou de lire un devoir, oblige souvent les professeurs à suspendre les exercices les plus utiles [en fin d'après-midi], et constitue une cause de désordre, ou une perte de temps, ou, pour le moins, un embarras préjudiciable aux études »⁵².

Surtout, les classes ne furent longtemps pourvues d'aucune table, sinon parfois devant le banc d'honneur⁵³. Quand les bancs ordinaires étaient simplement placés le long des murs du pourtour, les élèves pouvaient au moins recourir à un expédient : « ceux qui ne voulaient pas écrire sur leurs genoux, se munissaient à leurs frais d'une « bancelle », qui était un petit banc mobile. Ils s'asseyaient dessus pour les écritures et du banc se faisaient

47 Alexis Pierron, *Souvenirs du collège de Langres*, Langres, 1855, p. 21.

48 F. Bouquet, art. cit., n° 14, août 1894, p. 424.

49 Lettre du professeur de rhétorique Arthur Bary (1829-1887) à sa mère, 20 février 1855, in M^{me} Charles Garnier, née Bary, *Une famille parisienne universitaire au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1911, p. 234-235.

50 Gustave Dupont-Ferrier, *op. cit.*, t. II, 1922, p. 147.

51 Lettre anonyme au ministre de l'Instruction publique, 17 novembre 1847, et rapport de l'inspecteur d'académie Danton au recteur, 5 décembre 1847, AN, F/17/7614.

52 Rapport de l'inspecteur d'académie Eugène Manuel, 16 février 1875, AN, F/17/7528.

53 Alphonse Karr, *Raoul Desloges ou un homme fort en thème*, t. I, Paris, Michel Lévy, 1851, p. 95-96.

une table »⁵⁴. Mais sur les gradins, les bancs eux-mêmes faisaient défaut. André Gide (1869-1951) en avait fait l'expérience en 1881, comme externe, au lycée de Montpellier : « Je doute si ce lycée avait beaucoup changé depuis le temps de Rabelais. Comme il n'y avait de patères nulle part où pouvoir accrocher ses effets, ceux-ci servaient de coussins de siège ; et aussi de coussins de pieds pour le voisin d'au-dessus »⁵⁵.

Ce dénuement n'avait qu'un mérite : il permettait de confier toujours plus d'élèves à un seul professeur. De fait, les effectifs, parfois clairsemés en province, étaient pléthoriques dans la capitale. Dès la Restauration, en dépit des règlements limitant en principe à soixante le nombre d'enfants par classe⁵⁶, il n'était pas rare qu'une centaine d'entre eux assistent aux mêmes leçons et, en 1879, on observait toujours que « dans certaines classes, il n'est possible d'arriver à la chaire du professeur qu'en enjambant les bancs sur lesquels les élèves sont assis, quelques-uns sans avoir même une table pour écrire »⁵⁷.

Dans la seconde moitié du siècle, plusieurs voix s'élevèrent contre « le supplice de prendre les dictées [...] sur ses genoux, le corps plié en deux, en tenant son cahier et son encrier d'une main, et sa plume de l'autre »⁵⁸, mais nulle critique n'égalait le ressentiment de Paul Verlaine (1844-1896) quand il évoqua le mobilier « furieusement primitif » du lycée Bonaparte [Condorcet] de son enfance :

« J'admets que c'était un lycée d'externes ; mais on ne peut pourtant pas voir une raison pour offrir à des fils de gens qui paient cher, de pareils amphithéâtres de purs bancs sans tables devant, ni rien de rien en fait d'autre confortable. Et j'abomine, ici, en plein grand public, les divers régimes, républiques ou monarchies, et *vice versa*, qui se sont contentés de ces sièges pour leurs futurs hommes instruits sérieusement. Voyez-vous cela d'ici ? le cul sur une planche de corps de garde, de violon, à plus justement parler ; la poitrine et les épaules courbées vers les genoux où quelque « buvard » était chargé de recueillir

54 Louis Liard, *op. cit.*, p. 674.

55 André Gide, *Si le grain ne meurt*, [1926], rééd. Gallimard, 1996, coll. « Folio », p. 105. Vers 1837, l'administration avait expérimenté l'installation de « petites tables » sur les gradins du collège de Louis-le-Grand mais cette pratique ne fut pas généralisée, en dépit de son succès : Cuvier, Matter et Taillefer, « Académie de Paris. Inspection générale de 1837. Collège royal de Bourbon », 20 avril 1837, AN, F/17/7613.

56 Règlement sur l'enseignement dans les lycées, 19 septembre 1809, art. 26, *RLR*, t. V, 1820, p. 34 ; Statut concernant les collèges royaux et communaux, 4 septembre 1821, art. 139, *ibid.*, t. VII, 1824, p. 116-117.

57 Octave Gréard, « Note sur les besoins de l'enseignement secondaire à Paris » (30 avril 1879), AN, F/17/7574.

58 F. Bouquet, art. cit., n° 14, août 1894, p. 424 ; voir aussi Aimé Riant, *Hygiène scolaire. Influence de l'école sur la santé des enfants*, Paris, Hachette, 1874, p. 173.

dans ces conditions un texte grec ou latin. La chaire même du professeur était un chef-d'œuvre de monstrueuse incommodité⁵⁹. »

Souvent amassés sur ces antiques et rudimentaires gradins, dans des salles confinées, sombres et froides, les lycéens enduraient de déplorables conditions de travail.

II – 1861-1902 : Le temps des élèves

Du fait de l'esprit de routine et de l'insuffisance de leurs ressources, les établissements les plus anciens furent moins prompts à mettre en œuvre les instructions ministérielles que ceux dont les bâtiments furent construits ou reconstruits à neuf à partir de la Monarchie de Juillet. Mais dans la seconde moitié du siècle, dévoilant peu à peu ce que la situation des vieilles salles de classe avait de pernicieux pour la santé et le développement physique des élèves⁶⁰, la prolifération de travaux sur l'hygiène scolaire eut raison des résistances et favorisa l'émergence de cette « sollicitude pour l'enfance » dont Victor de Laprade était l'un des plus fervents zélateurs⁶¹. Le poète blâmait le « précoce apprentissage des efforts, des douleurs et des vices de l'âge mûr »⁶², à rebours de ceux qui, perpétuant les préceptes de John Locke (1632-1704), prônaient encore les vertus de « l'endurcissement physique » des garçons et notamment leur accoutumance au froid⁶³ ; il se défendait toutefois de vouloir une « jeunesse efféminée », car « c'est justement ce que produit le collège en comprimant la vie musculaire, en exaspérant le système nerveux »⁶⁴. Le public et l'administration

59 Paul Verlaine, *Confessions* (1895), repris dans *Œuvres complètes de Paul Verlaine*, t. V, 3^e éd., Paris, Léon Vanier, 1905, p. 62. À la même époque, découvrant la classe de quatrième du lycée Charlemagne, Lavissee s'étonnait lui-même « des bancs en amphithéâtre sans dossiers et sans tables » : Ernest Lavissee, art. cit., 1^{er} décembre 1911, p. 533.

60 Parmi les travaux qui eurent le plus d'impact, citons notamment, pour l'éclairage, les études sur la myopie des collégiens, initiées par Victor Szokalski en 1848, et, pour le chauffage, le retentissant « Mémoire sur l'insalubrité des poêles en fonte ou en fer exposés à atteindre la température rouge » que le général Morin présenta à l'Académie des sciences le 3 mai 1869 : *Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France*, t. 38, Paris, Gauthier-Villars, 1873, p. 23-89.

61 Victor de Laprade, *L'éducation homicide. Plaidoyer pour l'enfance*, 2^e éd. Paris, Didier, 1868, p. VI, 4, 19 et 140.

62 *Ibid.*, p. 133.

63 Voir Jean-Baptiste Fonssagrives, *Entretiens familiers sur l'hygiène*, 2^e éd., Paris, Hachette/Masson, 1869, p. 135 sqq ; et *id.*, *L'éducation physique des garçons*, Paris, Ch. Delagrave, 1870, p. 50 sqq.

64 Victor de Laprade, *op. cit.*, p. 99. La même idée était exprimée dans Aimé Riant, *op. cit.*, p. 174-175.

elle-même ne tardèrent pas à se ranger à cette prise de conscience nouvelle : à partir du Second Empire, le ministère de l'Instruction publique mit le « bien-être des élèves » au cœur de ses préoccupations⁶⁵ et entreprit de solliciter l'expertise d'architectes et de médecins pour toutes les questions touchant aux bâtiments et à l'hygiène des lycées⁶⁶.

La mise en œuvre de solutions accordées à des besoins mieux cernés et l'apport des perfectionnements apportés par l'industrie permirent la métamorphose, en quelques années, des salles de classe de l'enseignement secondaire.

1 – De nouveaux standards pour faire la classe

Les trois textes réglementant la construction et l'aménagement des lycées que les architectes du ministère produisirent en 1861⁶⁷, 1881⁶⁸ et 1891⁶⁹ reconsidéraient les établissements dans leur totalité. Ils n'en établirent pas moins un ensemble de normes indicatives, tant générales que particulières, auxquelles devait se plier chacun des locaux. Après quelques décennies, les intuitions de l'ingénieur Borgnis et de l'abbé Nicolle étaient validées.

Pour prodiguer en tous points l'air et la lumière, on préconisa d'abord d'élever les bâtiments des élèves en simple épaisseur et de percer de part et d'autre des fenêtres larges de 1 m 20 environ, séparées par des trumeaux de 1 m 80. Ces données conditionnaient notamment les dimensions intérieures et la configuration des salles de classe, toujours placées au rez-de-chaussée, sur le pourtour de la cour d'honneur : leur longueur était fixée à 6 m (l'équivalent de deux fenêtres et deux trumeaux) et leur largeur pouvait s'étendre de 6 m 50 à 7 m 50 selon l'épaisseur du bâtiment, réduite du couloir ou de la galerie couverte qui devait les desservir ; on évaluait donc leur superficie à une quarantaine de mètres carrés, la hauteur de 5 mètres, prescrite depuis près de vingt ans, restant inchangée. Ces principes, arrêtés dès 1861, ne furent complétés ensuite qu'à la marge : en 1881, on précisait qu'une classe ne devait pas renfermer plus de trente-cinq élèves et qu'il fallait prévoir un mètre carré et demi pour chacun d'eux, « y compris l'espace réservé pour la circulation et celui occupé par la chaire

65 Gustave Rouland, Circulaire aux recteurs sur les plans des bâtiments des lycées, 21 juin 1860, *BAMIP*, 1860, p. 180.

66 Les ministres Rouland et Duruy fondèrent respectivement la première commission des bâtiments des lycées (31 mars 1860) et la commission centrale d'hygiène pour les lycées (15 février 1864).

67 *Lycées impériaux. Programme pour les bâtiments. Projet* [1861], AN, F/17/7571.

68 *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, Paris, Imprimerie nationale, 1881.

69 *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, Paris, Imprimerie nationale, 1891.

du professeur » ; en 1891, on concédait que l'effectif maximal pouvait être porté à quarante-cinq élèves « à Paris et dans les grandes villes des départements ».

Le système des baies opposées⁷⁰, qui permettait d'aérer les pièces, était un auxiliaire prophylactique essentiel. Mais parce que l'expérience avait montré que la direction elle-même de la lumière n'était pas indifférente, on énonça aussi qu'élèves et professeur ne devaient plus recevoir le jour que « de côté », et non de face (1861) ; à l'éclairage bilatéral, on préféra bientôt l'éclairage unilatéral (1881) puis, plus précisément, l'éclairage unilatéral venant de la gauche (1891)⁷¹. Le placement des lycéens à la périphérie des salles, ainsi condamné une fois pour toutes dans les classes, quoique de manière tacite, était désormais préconisé dans les salles d'études, où l'on estimait que les élèves pouvaient « sans inconvénient » se tenir devant les fenêtres (« Ils sont habituellement placés sur un seul rang autour de la pièce, devant le maître qui est adossé à la croisée », 1861)⁷² (ill. 4) ; on y renonça également à la fin du siècle, en raison de ses « inconvénients sous le rapport de l'éclairage et de la vue des élèves » (1891).

Les progrès furent moins rapides en matière d'éclairage nocturne, de chauffage et de ventilation artificielle. La lumière au gaz, appréhendée pour son oscillation, ses émanations et sa chaleur, fut d'abord réservée aux seuls « locaux où les élèves ne se tiennent pas d'habitude », et si l'on conseillait les lampes à modérateur⁷³ pour les salles d'étude, aucune solution particulière n'était encore suggérée pour les salles de classe (1861). Le gaz n'y fut introduit qu'à partir de la fin des années 1860, par étapes et avec de grandes précautions, jusqu'à ce que l'administration recommande officiellement les lampes électriques à incandescence (1891)⁷⁴ ; il n'était plus question alors d'y conserver l'éclairage à l'huile minérale, « à cause de l'odeur qu'il exhale et des accidents dont il peut être la cause ».

70 En regard des deux fenêtres ouvrant directement sur l'extérieur, chaque classe devait avoir, le long du couloir ou de la galerie, une troisième fenêtre et une porte partiellement vitrée.

71 Sur les débats relatifs à la direction de la lumière, voir notamment Alexandre Layet, « Écoles (Hygiène) », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. 32, Paris, G. Masson/P. Asselin, 1885, p. 240-246 (« Éclairage de la classe »).

72 Ce « nouveau système », alors « adopté avec succès dans plusieurs lycées », était supposé « [faciliter] beaucoup la surveillance des maîtres d'études » ; *Inspection générale des l'année 18 [sic]. Matériel, administration économique et comptabilité des lycées*, s.d. [c. 1860], p. 4, AN, F/17/7571.

73 Il s'agit d'une lampe à huile pourvue d'un système permettant d'alimenter la mèche de façon régulière.

74 L'éclairage électrique fut d'abord testé dans deux salles d'études du lycée Louis-le-Grand en janvier 1884 puis, à partir de l'automne 1885, dans la totalité de son nouveau petit lycée [actuel lycée Montaigne].



Ill. 4. « Versailles – Lycée Hoche – Une Étude », carte postale ancienne (détail), c. 1905 (Paris, coll. de l'auteur). Les photographies de salles équipées de bancs et tables « en fer à cheval » sont très rares. Ici, le dispositif est complété par un grand pupitre central et, comme c'était l'usage dans les salles d'études, par des casiers individuels fixés aux murs.

Pour chauffer et ventiler les salles de classe, on conseillait particulièrement les « poêles calorifères ventilateurs » (1861), puis, trente ans plus tard, les « poêles en céramique à double enveloppe avec prise d'air à l'extérieur » ou l'un des systèmes de calorifères généraux dont les premières applications avaient donné satisfaction à l'administration.

2 – Vers le nivellement

En 1861, les instructions relatives au mobilier étaient concises. En outre de la traditionnelle chaire professorale, il n'était question que de « bancs ou gradins avec tables [légèrement inclinées] de 25 centimètres, supportées par des pieds en fonte » et de porte-manteaux fixés au mur. On comprend par là que la nature des sièges, débarrassés des vêtements des externes, importait alors moins à l'administration que l'absence de tables. D'ailleurs, le ministre Victor Duruy lui-même appelait expressément les recteurs à remédier partout à cette lacune, « car il est fâcheux d'obliger les enfants à écrire sur leurs genoux, dans des positions forcées et gênantes qui peuvent nuire

à leur développement physique »⁷⁵. La largeur prescrite pour lesdites tables – près de trois fois moindre qu'en 1843 – atteste bien qu'il ne s'agissait encore que de corriger à moindre coût les installations existantes⁷⁶.

Les réformes du mobilier scolaire qui furent bientôt lancées dans l'enseignement primaire n'eurent pas d'effet immédiat dans l'enseignement secondaire. En expérimentant dans quelques écoles de son ressort, dès 1872, un modèle de « bureau-banc » individuel venu des États-Unis⁷⁷, le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, Octave Gréard, ouvrait pourtant la voie aux fécondes recherches des architectes et des industriels. En 1876, les nouveaux bâtiments du collège Chaptal et de l'école Monge (actuels lycées Chaptal et Carnot) marquaient à cet égard un progrès notable : à Chaptal, les élèves disposaient de tables à deux places et de sièges individuels avec dossiers, le tout fixé au sol⁷⁸ ; dans les classes de l'école Monge, « aussi vaste[s] que celles où nous logeons, dans nos lycées, 40 ou 45 élèves, quelquefois davantage, [mais qui n'en recevront] en général que 24, au plus 28 », chacun d'eux avait « son pupitre à lui, sa chaise à lui »⁷⁹. Ces améliorations, qui limitaient l'effectif, étaient encore inopportunes dans les lycées anciens, où l'insuffisance des locaux interdisait souvent de dédoubler les classes trop chargées⁸⁰. À l'aube des années 1880, les proviseurs des lycées Charlemagne et Fontanes [Condorcet] s'obstinaient à préférer aux « sièges isolés et étroits » les « tables et bancs continus, avec bancs de même longueur que les tables »⁸¹, tandis que Gréard, devenu vice-recteur de l'académie de Paris, ne prônait

75 Victor Duruy, Instruction aux Recteurs sur la nourriture, l'habillement, la gymnastique, les récréations, l'hygiène, l'installation et l'appropriation des locaux dans les lycées, 10 mai 1864, *BAMIP*, 1864, vol. I, p. 353.

76 En avril 1860, on prescrivait pour les établissements neufs des tables de 67 cm de large : « État du mobilier à fournir... », *BAMIP*, 1860, p. 96.

77 Octave Gréard, Rapport au préfet sur la situation de l'instruction primaire en 1871-1972, in Aimé Riant, *op. cit.*, p. 162.

78 Voir Aimé Riant, *op. cit.*, p. 166, fig. 39 (détail du mobilier conçu par l'architecte Eugène Train), et Félix Narjoux, *Paris. Monuments élevés par la Ville. 1850-1880*, t. II, Paris, Morel, 1883 (plans d'ensemble du collège avec indication du mobilier).

79 A. Burdeau, « La réforme des lycées et l'enseignement libre. L'école Monge », *La Nouvelle revue*, janvier-février 1885, p. 748.

80 En 1864 déjà, interrogé sur l'absence de tables dans deux classes de son établissement, le proviseur du lycée Charlemagne rétorquait « que si l'on mettait des tables devant les bancs, ces deux classes ne pourraient plus suffire au grand nombre des élèves » : Rapport de l'inspecteur d'académie Auguste Filon, 21 janvier 1864, AN, F/17/7528.

81 Commission administrative des lycées de Paris, séance du 21 janvier 1881, AN, F/17/7529.

que le fractionnement de ce mobilier, afin notamment de faciliter l'arrivée et la sortie des élèves⁸².

L'apparition des chaises dans les classes de certains des premiers lycées de jeunes filles⁸³ coïncida bientôt, du côté des garçons, avec la prise de conscience de l'insalubrité des gradins, auxquels on reconnaissait « des inconvénients relatifs à la difficulté du balayage et de l'entretien »⁸⁴. Mais leur suppression complète – comme au nouveau lycée Buffon (1889) – suscitant les « critiques presque unanimes de la part des chefs d'établissement »⁸⁵, qui invoquaient des raisons de surveillance et d'acoustique, le vice-recteur Gréard convint qu'il y avait « évidemment un milieu à prendre entre les anciens gradins qui montraient comme des échelles et cette égalité absolue de niveau »⁸⁶. L'architecte Paul Gout proposait de « surélever suffisamment la chaire pour que le maître puisse dominer des yeux l'ensemble de la classe, de donner au sol une pente insensible de quelques centimètres et d'établir des sièges et des tables dont la hauteur croisse faiblement en raison de l'éloignement de la chaire »⁸⁷. La commission des bâtiments des lycées et collèges préféra conserver les degrés, en en réduisant seulement le nombre et la hauteur. Cette solution fut mise en œuvre au petit lycée Condorcet (1883), où l'on n'établit « qu'un demi-gradin pour un ensemble de 3 tables »⁸⁸. Approuvée par la commission administrative des lycées de Paris en avril 1886⁸⁹, elle fut formellement validée par la *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges* de 1891 :

« Les gradins élevés, tels qu'ils existaient dans quelques-uns de nos vieux lycées, sont définitivement abandonnés comme contraires à l'hygiène ; mais il y aura avantage à placer les tables sur des planchers étagés présentant des différences de niveau de 13 à 15 centimètres. »

82 *Id.*

83 Marc Le Cœur, « De Camille Sée à Camille-Sée... Ébauche d'une histoire matérielle des lycées de jeunes filles » in Yves Verneuil (dir.), *Enseignement secondaire féminin et identité féminine enseignante. Hommage à Françoise Mayeur*, Reims, CRDP de Champagne-Ardenne, 2009, coll. « Journées d'études, 12 », p. 91.

84 Paul Gout, « Étude sur les lycées », *Encyclopédie d'architecture*, 1883, p. 22.

85 Lettre du vice-recteur Octave Gréard aux architectes des lycées Buffon et Voltaire, 11 janvier 1889, AN, AJ/16/8557.

86 *Id.*

87 Paul Gout, *op. cit.*, p. 22.

88 Commission administrative des lycées de Paris, séance du 27 octobre 1883, AN, F/17/7529.

89 Séance du 15 avril 1886, AN, AJ/16/8438.

La largeur des tables « à une, deux, quatre ou six places » était portée à cinquante-cinq centimètres, et si l'on imposait la présence de « dossiers légèrement inclinés » à l'arrière des bancs, on soulignait aussi que, « dans quelques établissements, les élèves ont un siège individuel mobile, et cette amélioration ne paraît présenter que des avantages surtout pour les études ». En précipitant l'inéluctable effacement des gradins et des bancs (le banc d'honneur étant lui-même condamné à disparaître), les nouvelles dispositions adoucissaient le quotidien des élèves. À l'autre bout des salles, la transformation des conceptions pédagogiques suscita également quelques évolutions déterminantes.

3 – Classes de salles

Pendant la première moitié du siècle, les salles de classe se prêtaient sans difficulté aux diverses matières enseignées en raison de la primauté du travail écrit⁹⁰ ; parfois, elles suppléaient aussi le défaut de salles d'étude et servaient même de local de récréation par mauvais temps, au risque d'entretenir la « corruption atmosphérique » et une « espèce d'*humus* collégial »⁹¹. Seuls les professeurs de sciences et de dessin disposaient, dans les étages, de locaux appropriés tant bien que mal à leurs disciplines particulières.

Cette indétermination perdura jusqu'au régime de la « bifurcation » (1852-1864), sous lequel les élèves devaient opter entre deux sections, littéraire et scientifique, après la classe de quatrième⁹². Le *Programme pour les bâtiments* de 1861 prohiba les usages de classes inopportuns et distingua, pour la première fois, trois types de salles. Les salles destinées à la section scientifique, d'une part, et à la section littéraire, d'autre part, différaient par l'emplacement dévolu à la chaire du professeur : dans les premières, celle-ci devait « être placée dans un angle, et le fond de la classe occupé par un grand tableau noir, au-dessous duquel est une estrade peu élevée sur laquelle le professeur se tient en faisant sa leçon ou en interrogeant les élèves. Une légère balustrade le sépare du reste de la classe » ; dans les secondes, la chaire devait « être au milieu, du côté opposé aux élèves, mais [sans] être trop élevée, afin que le professeur puisse faire placer derrière lui les cartes murales nécessaires dans certains enseignements ». Quant aux salles affectées à l'enseignement de l'histoire,

90 Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, p. 50.

91 Honoré de Balzac, *Louis Lambert* [1832], rééd. Monaco, DAC, 1944, coll. « Incidences », p. 46.

92 Voir Antoine Prost, *op. cit.*, p. 57.

commun aux deux sections⁹³, il convenait simplement de les faire plus longues qu'une classe ordinaire (neuf mètres plutôt que six). À la fruste homologie qui avait autrefois prévalu succédait donc une exigence de rationalisation. Si la bifurcation ne fit pas long feu, elle motiva du moins les premières réflexions sur les besoins propres aux divers enseignements.

Mais ce qui périma définitivement les anciens dispositifs spatiaux, c'est l'avènement des cours magistraux au tournant des XIX^e et XX^e siècles, au détriement des sempiternels devoirs dictés, corrigés, appris⁹⁴. La *Note* de 1891 ne prônait pas une plus grande variété de salles (les gradins des classes nombreuses – mathématiques et histoire – devaient seulement être un peu plus prononcés que ceux des classes ordinaires, les salles de sciences – physique et chimie – étant les dernières à conserver de véritables amphithéâtres). On revint, au contraire, à un modèle unique, mais évolutif : on devait trouver partout une estrade « suffisamment élevée » au centre du mur de refend et, si possible, une chaire mobile, de façon à « la repousser vers un angle s'il est nécessaire, pour les démonstrations à faire au tableau ». Cette réforme allait de pair avec l'accroissement du matériel pédagogique⁹⁵ et anticipait de peu la réduction de la durée de chaque classe à une heure au lieu de deux (1902)⁹⁶, qui allait marquer le triomphe du cours magistral sur la « classe » de la pédagogie humaniste⁹⁷.

L'éternelle difficulté de se procurer des locaux propres à accueillir l'excédent des élèves de chaque classe différa encore de quelques années la stricte application des règles nouvelles dans les établissements les plus anciens⁹⁸. Un irréversible mouvement était néanmoins lancé, qu'avait favorisé la persévérance des hygiénistes et des pédagogues. Autrefois anxiogènes et pathogènes,

93 Voir Philippe Marchand, *L'histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels*, t. I, 1795-1914, Paris, INRP, 2000, p. 255.

94 Antoine Prost, *op. cit.*, p. 334.

95 Les projections lumineuses, par exemple, prirent leur essor dans les années 1890.

96 La classe d'une heure existait depuis vingt ans dans les lycées de jeunes filles.

97 Annie Bruter, « Le cours magistral », in François Jacquet-Francillon, Renaud d'Enfert, Laurence Loeffel (dir.), *Une histoire de l'école. Anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Retz, 2010, p. 243-249.

98 En 1936, de nombreuses salles du lycée parisien Rollin (ancien collègue éponyme, actuel lycée Jacques-Decour) conservaient toujours leurs gradins d'origine, au grand dam du proviseur qui était impatient de leur substituer « un matériel moderne » : Rapport du proviseur du lycée Rollin, 8 février 1936, AN, AJ/16/8561.

les classes devaient être maintenant commodes (sinon confortables), suffisamment éclairées, chauffées et aérées, et même décorées d'images, voire de frises au pochoir. Le nivellement de leur sol, le fractionnement des tables, la mobilité des sièges et de la chaire avaient fluidifié l'espace et réconcilié symboliquement le professeur et ses élèves qui, descendus à jamais de leurs perchoirs respectifs, ressortissaient désormais au même territoire. Affranchi de sa chaire (la présence de l'estrade était, d'ailleurs, une invitation à ne pas rester assis), l'enseignant pouvait arpenter la salle, parcourir les rangs et ainsi corriger ou encourager chacun des enfants individuellement (ill. 5).



Ill. 5. « Lycée Voltaire – Classe de 8^{me} », carte postale ancienne, c. 1905 (Paris, coll. de l'auteur). À la fin du siècle, la conciliation du professeur et des élèves ne fut pas seulement le fait d'un cadre spatial rénové. L'administration consentait désormais à confier les petites classes des lycées de garçons à des « professeurs-femmes », supposées mieux appropriées à un auditoire enfantin.

Au début du xx^e siècle, l'architecte Julien Guadet estimait que « la classe [de lycée] ressemble fort à la classe d'école »⁹⁹. De fait, il ne restait plus grand-chose de l'anachronique héritage de l'Ancien Régime : les classes de lycées se muaient peu à peu en de modernes salles de cours. C'est alors que, poussant à son paroxysme la quête d'air et de lumière, certains établissements trans-

99 Julien Guadet, *Éléments et théorie de l'architecture*, t. II, Paris, Librairie de la construction moderne/Aulanier, [1902], p. 215.

portèrent, à l'occasion, la classe à l'extérieur, exauçant ainsi l'inaccessible rêve de plusieurs générations de lycéens¹⁰⁰ (ill. 6).



Ill. 6. « Lycée Lakanal – Un cours dans le parc », carte postale ancienne, c. 1905 (Paris, coll. de l'auteur). L'absence d'uniformes chez les élèves (il s'agit manifestement d'un groupe d'externes) et la pose désinvolte du professeur, lui-même en costume de ville, confèrent à cette image une modernité propre à séduire les familles. On ne pouvait mieux exprimer alors la fin du « lycée-caserne » de sinistre mémoire.

Quelques clichés témoignent de cette expérience sans doute éphémère, mais qui prouvait le chemin parcouru en cent ans¹⁰¹ : professeur et élèves y affichent une insolite décontraction, presque une ébauche de familiarité.

Marc LE CŒUR

Bibliothèque nationale de France,
département des Estampes et de la photographie
marc_le_coeur@yahoo.com

100 Ainsi, en 1874 : « Mais voici les beaux jours et leur tiède ardeur / Et la terre a repris sa robe printanière ; / Qu'alors les professeurs entr'ouvrent la volière [...]. / La classe alors se fait en plein air, sous les cieus ; / Pour siège, l'arbre en fleur, pour table, un tronc noueux » : Maurice Bernardin, *op. cit.*, p. 11.

101 Ces photographies, parfois éditées en cartes postales, représentent des classes en plein air aux lycées de Lyon (annexe de Saint-Rambert-l'Île Barbe), Rodez, Sceaux (Lakanal, trois classes distinctes), Vanves (Michelet) et Vesoul (coll. de l'auteur). Les lycéens, livre ou cahier à la main, sont toujours assis sur des chaises ou des bancs ; parfois, un tableau noir a été sorti (à Sceaux et Rodez) ; à Rodez seulement, chaque élève dispose d'une petite table pliante.

